

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Sophie Roche, Jean Paul Tournadre, François Venon.

Absent excusé : Monsieur Thierry Léoquet qui a remis son pouvoir à Monsieur Lucien Larrive

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Madame Véronique Rolland – Ben Amara, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Monsieur Jean Pierre Lalie a été nommé secrétaire

**DEBUT DE SEANCE : 20 heures**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 octobre 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

**Tarif de l'assainissement**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le tarif de l'assainissement comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- abonnement : 37 €
- m3 consommé : 1 €
- m3 consommé pour la coopérative laitière : 0,40 €

**Tarif de la cantine scolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le tarif de la cantine scolaire sera de :

- 0,80 € pour les petits déjeuners
- 2,50 € pour les repas des élèves
- 5 € pour les repas des adultes

**Tarif des concessions au cimetière**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le tarif des concessions au cimetière sera de :

- 90 € pour une concession simple
- 180 € pour une concession double
- 250 € pour une case au columbarium (inchangé)

## **Tarif de location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 2 abstentions, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le tarif de location de la salle polyvalente sera de :

- 145 € pour les résidents
  - 265 € pour les non résidents
- le montant de la caution sera de :
- 145 € pour les résidents
  - 265 € pour les non résidents

## **Travaux d'assainissement aux villages de Ruzolles et Tougouse- recrutement d'un maître d'oeuvre**

Madame le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur Morel de la DDT de Mauriac concernant l'étude pour les travaux d'assainissement aux villages de Ruzolles et Tougouse.

Après consultation du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à contacter Monsieur Morel afin de procéder au recrutement d'un maître d'oeuvre pour permettre l'avancée de ce dossier. Madame le Maire est chargée de solliciter des subventions afin de permettre la réalisation de cette étude.

## **Demande de chemin d'accès par le terrain sectionnaire au bourg**

Madame le Maire fait part de la demande de Mr et Mme Dutuel qui souhaitent transformer une grange en habitation et demandent un accès sur le terrain sectionnaire face à leur bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter Monsieur le Sous-Préfet afin qu'il convoque les électeurs de la section du bourg de Saint Bonnet de Salers le samedi 12 février 2011 de 9 h à 12 h à la Mairie afin qu'ils émettent leur avis sur l'autorisation de réaliser un chemin d'accès à leur bâtiment qui sera une habitation et non plus une grange.

## **Demande d'achat de terrain sectionnaire au bourg**

Madame le Maire fait part de la demande d'achat de terrain sectionnaire au bourg de St Bonnet formulée par Madame Apché Denise qui souhaite acquérir environ 25 m<sup>2</sup> devant sa maison cadastrée D 105 et D 106.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande, fixe le prix de vente à 10 € le m<sup>2</sup>, précise que les frais de vente et de bornage seront à la charge de l'acquéreur et demande à Monsieur le Sous-Préfet de convoquer les électeurs de la section du bourg de Saint Bonnet de Salers le samedi 12 février 2011 de 9 h à 12 h à la Mairie afin qu'ils se prononcent sur cette vente de terrain sectionnaire.

## **Dissolution du Syndicat de desserte des Estives du Plateau de Salers et de Néronne**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 9 avril 2010 du conseil syndical relative à la dissolution du Syndicat de desserte des estives du Plateau de Salers et de Néronne au 31 décembre 2010 et à la répartition de l'actif et de l'excédent de trésorerie calculé comme exposé dans les statuts du syndicat soit 41,64 % pour la commune de Saint Bonnet de Salers.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du Syndicat de desserte des Estives du Plateau de Salers et de Néronne au 31/12/2010 et la répartition de l'actif et l'excédent de trésorerie comme énoncé ci-dessus.

La séance est levée à 23 heures.